

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

Le dix juillet deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures le conseil municipal de la commune d'Ercheu, légalement convoqué le 2 juillet 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François Lamaire, maire.

Etaient présents : Lamaire François - Morel Nadine - Oyon René - Keller Lysiane - Boitel Catherine - Carpentier Jean-François - Duhautoy Damien - Teyssandier Sylvain - Tiron Daniel - Sauveaux Pascal - Vanlangendonck Xavier - Delimauges Didier.

Absents excusés : Boddaert Dominique - Buisset Anne-Laure.

Absente non excusée : Potier Nathalie

Secrétaire de séance : Duhautoy Damien

Publié le

Approbation du procès-verbal du 14 avril 2025.

TARIFS CANTINE, PÉRISCOLAIRE ET ALSH

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que le prestataire de restauration API va augmenter le tarif des repas de cantine de 5 centimes à partir du 1^{er} septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité choisit d'augmenter de 5 centimes le tarif du repas qui sera désormais de 4.35€ à partir de septembre 2025 et de réviser les tarifs du périscolaire et accueil de loisirs comme suit :

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI (tarifs du périscolaire)

- **Le matin** : accueil de 7h à 9h :

coefficient > 708 : 1.24€ de l'heure ou 0.62€ la ½ heure

coefficient entre 524 et 708 : 1.22€ de l'heure ou 0.61€ la ½ heure

coefficient < 524 : 1.18€ de l'heure ou 0.59€ la ½ heure

- **Le midi** : prix unique du repas 4.35€ + garderie du midi (en cas d'absence sans justificatif ou d'absence d'annulation le repas et la garderie du midi seront facturés) :

coefficient >708 : 0.97€

coefficient entre 524 et 708 : 0.96€

coefficient < 524 : 0.94€

- **Le soir** : accueil de 16h30 à 18h30 :

coefficient > 708 : 1.24€ de l'heure ou 0.62€ la ½ heure

coefficient entre 524 et 708 : 1.22€ de l'heure ou 0.61€ la ½ heure

coefficient < 524 : 1.18€ de l'heure ou 0.59€ la ½ heure

TOUTE HEURE OU DEMI-HEURE COMMENCÉES SONT DUES

• **ACCUEIL DE LOISIRS (mercredi)**

- Journée complète : coefficient >708 : 6.50€

coefficient entre 524 et 728 : 6.00€

coefficient <524 : 5.25€

- ½ journée du mercredi : coefficient >708 : 3.45€

coefficient entre 524 et 708 : 3.20€

coefficient <524 : 2.95€

+ prix du repas : 4.35€

VACANCES SCOLAIRES SANS CARTE DE LOISIRS CAF OU MSA

35€ le 1^{er} enfant, 30€ le 2^{ème} et 25€ le 3^{ème}, la semaine + prix du repas + sorties

VACANCES SCOLAIRES AVEC CARTE LOISIR CAF OU MSA

16€ le 1^{er} enfant, 11€ le 2^{ème}, 6€ le 3^{ème}, la semaine + prix du repas + sorties

CAMPING

Tarif unique de 55€ la semaine

Pour les sorties proposées à l'accueil de loisirs pour l'été 2025, les tarifs suivants ont été décidés :

- Parc d'Ohlain : 10€
- Château et Parc exotique de Blérancourt : 10€
- Bagatelle : 15€

TARIFS RÉGIE COMMUNE D'ERCHEU COMPLÉMENT 2

En complément de la dernière délibération sur les tarifs de la régie, pour les prochaines manifestations les tarifs suivants sont acceptés à l'unanimité par le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Tarifs repas Feu de la Saint Jean : 16€ pour les adultes, 8€ pour les enfants
- Tarifs concours de pétanque : 6€ par joueur
- Sandwichs Jambon beurre : 3€
- Printanier : 5€
- Frites Saucisse : 5€
- Frite Merguez : 5€
- Frites : 4€
- Supplément viande : 1€
- Ecocup : 1€

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LED

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par Territoire d'Energie Somme relatif à la pose de 1 point lumineux dans le secteur de la commune suivant :

- **Eclairage public rue de l'épinette déplacement de candélabre**

Il propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de 4 595.00€ TTC. Si le conseil accepte il sera établi entre Territoire d'Energie Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA et les frais de maîtrise d'œuvre	1 701.00 €
- Contribution de la Commune	2 894.00 €
TOTAL TTC	4 595.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet présenté par Territoire d'Energie Somme,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 2 894.00€

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 COMMUNE

Monsieur le maire annonce à l'assemblée que suite au vote du budget, des travaux supplémentaires ont été votés et de ce fait une modification du budget est nécessaire (travaux supplémentaires éclairage public en led). N'ayant pas les crédits nécessaires pour payer ces travaux, le maire propose les modifications suivantes à apporter au budget :

En investissement : Dépenses => 204182 : + 2 894,00
2131 : - 2 894,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification du budget de la commune.

AIRE DE JEUX TERRAIN MULTISPORT

Monsieur le maire suggère au conseil municipal d'installer d'autres jeux au terrain multisport afin de créer une réelle aire de jeux pour les enfants. Deux nouveaux jeux seront installés sur un sol souple en EPDM : un pour les petits de 1 à 4 ou 6 ans et un autre jusqu'à 10 ou 12 ans maximum.

Monsieur le maire présente les devis :

- Ludicité pour un montant de 32 951.70€ HT soit 39 542.04€ TTC
- Renov'sport pour un montant de 34 056.00€ HT soit 40 867.20€ TTC
- Kompan pour un montant de 37 886.75€ HT soit 45 464.10€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit à la majorité (10 voix pour Kompan, 2 voix pour Renov'sport) de faire réaliser l'aire de jeux par la société Kompan et :

- autorise monsieur le maire à :
 - signer tous documents relatifs aux travaux
 - demander une subvention auprès du conseil départemental

- accepte le plan de financement suivant :

Conseil départemental 40% du montant HT	15 154.70€
Part communal (fonds propres) 60%	22 732.05€
TVA	7 577.35€

QUESTIONS DIVERSES

- Jeu d'arc : Il est demandé quand le Jeu d'Arc sera rénové. Le maire indique qu'il espère avant la fin du mandat mais qu'une réflexion doit être faite pour savoir quel projet faire à cet endroit.
- Eau potable : Suite aux soucis sur le réseau d'eau (du sable était présent dans l'eau) le mois dernier, des conseillers demandent si l'eau est redevenue potable. Le maire précise que l'eau n'a jamais été non potable après cet incident et des analyses ont été réalisées le confirmant. Cependant, l'eau ne doit pas être consommée par les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois (restriction mise en place depuis plusieurs années).
- Marquage au sol : Le bus scolaire a parfois des difficultés à tourner dans la rue Saint Médard car des voitures sont stationnées. Une ligne jaune continue sera marquée au sol afin que les voitures ne stationnent plus à l'entrée de la rue.

Séance levée à 20h15

